

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

Le présent BULLETIN contient le Prix des Engrais, prière de LE CONSERVER

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 16 Avril

LA SITUATION

Les Engrais

Nous publions à la seconde page de ce bulletin les nouveaux prix d'engrais valables jusqu'à fin juin 1927.

La baisse que nous avions laissé entrevoir et qui est la suite du mouvement commencé en janvier, s'accroît encore et se généralise cette fois sur tous les engrais, sauf peut-être certains de ceux qui nous fournissent l'azote et la potasse à l'état naturel.

Pour les scories, la Commission paritaire se réunit jeudi, à 4 heures, pour fixer le prix de l'unité et le montant des ristournes de morte saison. Si nous recevons à temps le résultat de cette conférence, nous le publierons à notre 3^e page en dernière heure.

Nous engageons nos syndiqués et nos agents à nous passer le plus promptement possible leurs commandes pour les cultures de printemps, pommes de terre, betteraves, etc., avant que les usines ne soient débordées d'ordres, et à éviter de faire joindre des commandes tardives à d'autres commandes antérieures. Celles-ci se trouvent forcément retardées par suite de cette mention.

Syndicat Agricole d'Escoublac

ELECTION DU PRESIDENT.

Dans sa réunion générale du 27 mars, le Syndicat agricole d'Escoublac a élu président M. J. Chicouène, jardinier au bourg d'Escoublac, en remplacement du regretté Joseph Montfort, décédé le 19 février, victime d'un déplorable accident de machine.

Nous sommes persuadés que M. J. Chicouène saura maintenir au Syndicat d'Escoublac l'élan que lui avait donné son fondateur dont il avait été l'ami et le conseiller autorisé.

Nous l'assurons à l'avance qu'il peut compter sur notre appui et notre concours les plus absolus pour lui faciliter sa tâche.

Comme le faisait son dévoué prédécesseur, M. Chicouène veut bien servir d'intermédiaire entre les membres du Syndicat d'Escoublac et notre Syndicat central.

Syndicat Agricole de Petit-Mars

Le Syndicat agricole de Petit-Mars est de formation récente. Il fonctionne désormais et ne tarde pas à se développer utilement sur toute la commune. Déjà il compte un bon nombre d'adhérents.

Sa Chambre syndicale est composée d'hommes dévoués qui sont :

- MM. Bidet Pierre, à la Giraudière, président ;
- Leterre Pierre, à la Guinelière, vice-président ;
- Briand Armand, à la Pierre ;
- Diguet Pierre, à la Jousière ;
- Rousseau Joseph, à la Ronraie ;
- Piquin Pierre, au Chénelons, conseillers.

Nous avons déjà l'avantage de compter un assez bon nombre de syndiqués de Petit-Mars parmi les membres de notre Syndicat central. Nous sommes très heureux de pouvoir contribuer plus que jamais à leur rendre, ainsi qu'à tous les nouveaux adhérents, tous les services nécessaires à leurs exploitations agricoles.

L'Agriculture et le projet de loi sur les douanes

Le gouvernement a récemment déposé au Parlement un projet de loi refondant tout notre régime douanier. Ce projet, à peine connu, a causé une profonde déception dans les milieux agricoles. Préparé dans l'ombre, sans que les agriculteurs aient été consultés, il accuse les

pires inégalités de traitement entre les produits industriels et les produits agricoles, alors que notre régime douanier instauré en 1892 par M. Méline posait le principe si juste de l'égalité de protection pour l'industrie et l'agriculture.

Un gros danger nous menace. Déjà les grands groupements agricoles de France se sont émus, sont intervenus près du gouvernement. Dans leur prochaine session en mai, les Chambres d'Agriculture nouvellement élues auront comme premier devoir de protester énergiquement contre le projet douanier du gouvernement. Mais il est nécessaire qu'apparaissent les agriculteurs et leurs associations locales soient renseignés, tout au moins de façon générale, afin de susciter dans tout le monde agricole, étroitement uni pour la défense des intérêts communs, une action unanime près de leurs élus au Parlement.

Loin de nous la pensée de demander pour l'agriculture une situation privilégiée. Mais nous avons bien le droit de réclamer l'équivalence de traitement avec les produits industriels, que certains ministres promettaient encore à la tribune parlementaire il y a peu de temps. Qu'en est-il ?

Depuis la fin de la guerre par quantité de mesures de détail, sollicitées par les groupements industriels et les Chambres de Commerce, en vue de soutenir la concurrence étrangère, la plupart des tarifs des produits industriels ont été très fortement majorés. Le projet douanier maintient et même accentue ces majorations qui, pour l'ensemble, augmentent de 5 à 12 fois le droit d'avant-guerre.

Au cours de ces dernières années il en a été tout autrement pour les produits agricoles. Hypnotisés par la peur de la vie chère, les gouvernements ont sacrifié délibérément l'agriculture en n'accordant à ses produits que de faibles majorations des droits protecteurs.

Exemple : Les blés. En 1913 les cours étaient de 25 à 27 fr., le droit de douane sur les blés étrangers de 7 fr. représentait alors plus du quart de la valeur de la marchandise. Il n'a été élevé qu'à 18 fr. 20 ; le cours actuel est d'environ 150 fr., le droit est d'à peine un huitième de la valeur du produit. Le projet de loi le monte à 25 fr. ; ce sera 3 fois 1/2 le tarif d'avant-guerre.

De même pour les animaux, les vins et la grande majorité des autres produits de l'agriculture pour lesquels le projet de loi propose le doublement ou le triplement des anciens droits d'entrée, alors que les tarifs des produits industriels seraient multipliés par 5, 6 et au-delà.

Est-ce l'égalité de traitement promise ? Non.

Il y a encore pis que la question des tarifs ! Jusqu'ici le gouvernement pouvait suspendre par décret tout ou partie des droits de douane sur les grains et farines, mais seulement dans des circonstances exceptionnelles, et quand le prix du pain s'élevait à un taux menaçant pour l'alimentation. Il l'a fait plusieurs fois.

D'après le projet, le gouvernement aurait le pouvoir à titre préventif, afin d'éviter que les prix ne s'élèvent trop, de suspendre les droits non seulement sur les grains, mais sur la viande, les bestiaux, les conserves, les légumes secs, les pommes de terre !

Un ministre, mal informé, influencé par une campagne de presse ou cédant à des influences, estimant que peut-être les prix vont trop monter, pourrait à l'avance, supprimer les barrières protectrices de nos principaux produits. Pour le blé ce serait la suppression automatique du droit de douane chaque fois que la récolte ne serait pas très belle. Arbitraire complet : insécurité totale du lendemain pour le cultivateur, impossibilité pour lui de compter sur une protection stable garantissant ses efforts contre l'invasion des produits étrangers. Et cela à l'heure où les publications officielles adjurent l'agriculteur de produire davantage et se lamentent sur le million d'hectares sur lesquels la culture du blé a été abandonnée.

Voici une autre mesure non moins néfaste : depuis 1914, à titre exceptionnel, pour provoquer une plus grande abondance sur les marchés intérieurs et entraver la hausse, le gouvernement, à diverses reprises, a interdit l'exportation d'assez nombreux produits agricoles. L'expérience a démontré que ces interdictions n'avaient point amené la baisse des prix, mais qu'elles avaient été désastreuses pour les produits destinés à une clientèle étrangère qui compte sur la fixité des cours.

On devait espérer qu'après 8 ans de paix ces mesures extraordinaires prendraient fin. Il n'en est rien.

Le projet de loi les maintient, en donnant au gouvernement le droit de suspendre ou restreindre sans limite le régime d'exportation des produits agricoles ; instabilité incompatible avec toute culture, tout commerce ayant pour but de s'assurer un marché étranger.

On dirait que là encore la hantise de la vie à bon marché a dominé toutes les préoccupations. Les bas prix ne peuvent être obtenus que par l'accroissement de la production, et c'est cette production même qu'on risque de compromettre.

Il est inutile d'insister davantage. Tous comprennent quel danger présente le projet de révision douanière. Les efforts combinés des agriculteurs et de leurs associations peuvent seuls écarter le péril en obtenant du Parlement de profondes modifications au projet de loi gouvernemental.

Assurances Accidents

Par suite des accords intervenus entre les Compagnies d'assurances L'Urbaine, L'Urbaine et la Seine et le Zénith, cette dernière Société a cessé le 1^{er} mars d'exploiter les branches Incendie et Accidents. Elle continue l'exploitation des autres branches : vol, transports, tous risques, etc.

La Compagnie L'Urbaine et la Seine prend la place du Zénith aux mêmes clauses et conditions de tarifs, pour tous les adhérents du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, aussi bien pour les polices d'assurances-accidents en cours que pour de nouvelles polices à contracter. Les contrats, à leur échéance, seront transférés sans frais au nom de L'Urbaine et la Seine.

MM. Vaulon et Bouchaud, tout en restant directeurs départementaux du Zénith, ont été nommés agents généraux de L'Urbaine et la Seine et L'Urbaine Incendie, pour la Loire-Inférieure et les cantons limitrophes.

L'heure d'été

La date du passage de l'heure normale à l'heure d'été a été fixée, cette année, au samedi 9 avril (nuit du 9 au 10 avril). Le retour à l'heure légale aura lieu le samedi 1^{er} octobre (nuit du 1^{er} au 2 octobre).

L'Assemblée Générale DE L'UNION CENTRALE

des Syndicats des Agriculteurs de France

L'Assemblée générale de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France s'est tenue les 14 et 15 mars derniers sous la présidence de M. le marquis de Vogüé.

Après avoir, dans l'allocation d'ouverture, souhaité la bienvenue aux représentants des 6.200 Syndicats affiliés à l'Union Centrale, le président a rappelé les principes de concorde et de travail en commun qui ont toujours guidé l'action syndicale et mutualiste de ses groupements adhérents où s'unissent, sans distinction, tous ceux qui peuvent se réclamer de la qualité professionnelle agricole.

MM. Adrien Toussaint, délégué général, et Samuel de Lestapis, secrétaire général de l'Office Central de la Mutualité agricole, exposèrent ensuite les résultats des travaux de l'année. L'Union Centrale groupe un million d'agriculteurs de toutes classes et plus de dix mille mutuelles sont rattachées à l'Office Central.

A la suite de ces rapports, les présidents d'Unions indiquèrent les points sur lesquels avait principalement porté l'activité de leurs Unions. Toutes ont participé aux élections des Chambres d'agriculture et partout, la rare exception n'infirmit rien la règle, il est constaté que faites sur le terrain strictement professionnel, elles ont formé une saisissante union des forces rurales. L'Union du Sud-Est a continué ses efforts pour l'enseignement technique et ménager, et la défense des libertés syndicales, celle du Finistère et des Côtes-du-Nord a développé ses services de crédit et sa coopérative de vente ; la Bretagne Méridionale s'est spécialement appliquée à chercher une base mutualiste

solide aux allocations pour en faire profiter les petits exploitants eux-mêmes ; l'Union du Centre-Est a récemment repris une activité nouvelle par la création rapide de nombreuses mutuelles assurances ; les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais ont, dans d'importantes manifestations, groupé, pour la défense des droits de l'agriculture, des milliers de syndicalistes agricoles. M. le comte d'Hespey, président de la Fédération du Nord, a spécialement fait ressortir le mécanisme de la Sucrerie Coopérative de Lillers.

Les questions touchant le travail parlementaire n'ont pas été oubliées, et des rapports avaient été confiés à M. Levacon, avocat-conseil de l'Office de la Mutualité, et à M. Roger Grand, président de l'Union de la Bretagne Méridionale.

Le premier a montré combien, malgré d'intéressants avantages, étaient regrettables les tendances sociales manifestées dans quelques articles du projet de loi relatif aux accidents du travail.

Le second, après avoir vivement critiqué certaines dispositions d'une proposition de loi sur la coopération, a estimé qu'un statut de la coopération serait évidemment désirable, mais qu'il devrait être établi non en innovant dangereusement, mais en coordonnant et en clarifiant les dispositions de loi existantes.

L'Assemblée a été close après un exposé de M. Bertrand de Vogüé, faisant ressortir les progrès des allocations familiales en agriculture et l'adoption d'un vœu réclamant pour les Associations professionnelles agricoles une représentation plus étendue dans le Conseil national économique.

La fabrication de l'eau-de-vie

On fabrique beaucoup d'eau-de-vie dans toutes les régions viticoles, mais on en fait peu de réellement bonnes.

C'est que tous les vins ne sont pas aptes à donner des eaux-de-vie de qualité, et souvent, des vins inférieurs donnent des eaux-de-vie bien supérieures aux eaux-de-vie produites par des vins de grand cru.

Le vin de folle blanche n'est pas bien fameux, c'est pourtant lui qui permet d'obtenir les fins cognacs, qui atteignent, ou peut l'affirmer, la perfection dans le genre.

Encore faut-il ajouter que la folle blanche peut donner lieu à la production d'eau-de-vie tout ordinaire, suivant le terrain dans lequel elle pousse : il y a des crus d'eau-de-vie, comme il y a des crus de vins, aussi sévèrement classés et délimités.

Les eaux-de-vie produites par la distillation des vins blancs sont généralement plus appréciées que les eaux-de-vie de vins rouges : cela tient à la plus grande pureté de la fermentation des vins blancs, qui se fait tout entière sans contact avec la rafle.

Cela tient aussi à ce que les vins rouges sont souvent plus riches en acidité volatile que les vins blancs ; ces derniers, par contre, sont plus riches en acidité fixe, et c'est là une condition favorable à la production d'une bonne eau-de-vie.

Il est peu probable que parmi les cépages hybrides producteurs directs, on en trouve beaucoup qui soient susceptibles de donner de bonnes eaux-de-vie, en tout cas, il ne faut chercher que dans les vins exempts de goût américain : le fox et le mus passent à la distillerie et communiquent à l'eau-de-vie un goût désagréable et tenace.

Cependant, on dit, avec raison, beaucoup de bien de l'eau-de-vie produite avec le cépage Baco 22 A., le vin du Baco 22 A. est d'ailleurs cousin germain du vin de gros-plant, qui lui-même donne une bonne eau-de-vie.

Il y a beaucoup de goûts accidentels qui passent dans les eaux-de-vie à la distillation, et parfois ces goûts peu apparents dans le vin dominant nettement dans le produit distillé, il ne faut donc mettre à la distillation pour avoir une bonne eau-de-vie que des vins nets et francs de goût.

Certains traitements insecticides peuvent, s'ils sont faits trop tard, avoir une influence désastreuse sur le bouquet de l'eau-de-vie ; le pétrole, la nicotine, le pyréthre, ne doivent être employés sous aucun prétexte après la véraison, quand il s'agit de faire du vin pour produire de l'eau-de-vie, car le goût qu'ils apportent persiste après distillation.

Ce ne sont pas les vins les plus riches en alcool qui donnent les meilleures eaux-de-vie, il faut un certain équilibre entre l'alcool et l'acide dans le vin, pour avoir un bon résultat à la distillation et ce sont les vins de 7 à 9 degrés qui sont à préférer.

On aurait parfois avantage à opérer des coupages entre vins différents, pour distiller le mélange, plutôt que de faire des distillations séparées et de mélanger ensuite les eaux-de-vie : c'est le cas, par exemple, des vins de Folle Blanche et de Colombard, qui donnent de très bons produits quand on les mélange avant distillation, de manière à obtenir un vin d'environ 8 degrés. Il faut en outre faire ce coupage quelque temps avant distillation pour favoriser la formation des éthers qui donneront un bon bouquet à l'eau-de-vie.

Si l'on dispose pour le distiller d'un vin peu acide, on aura souvent avantage à lui ajouter de l'acide tartrique avant de le distiller, jusqu'à obtention d'une acidité semblable à celle du gros-plant.

Si, au contraire, on veut distiller un vin piqué, il faut neutraliser une partie de l'acide acétique en excès, par addition de lait de chaux, de préférence préparé depuis quelques jours. La neutralisation ne doit pas être complète, et il faut laisser dans le liquide une acidité d'au moins trois grammes par litre, de sorte qu'on peut avoir avantage, si le vin n'est que légèrement piqué, à le distiller tel quel et à neutraliser partiellement le produit de la première distillation : une deuxième distillation donnera une eau-de-vie de bonne qualité.

Quant aux vins malades de la tournee, de la casse, de la pousse ou de l'amer, leur utilisation rationnelle est évidemment la chaudière ; s'ils ne permettent pas d'espérer une eau-de-vie parfaite, ils peuvent du moins, sans précaution spéciale, donner de l'eau-de-vie neutre et propre à entrer dans un coupage.

P. CORMIER, Ingénieur agronome. (L'Ouest Viticole).

Situation du marché des vins

Le problème de la soudure nous semble encore moins soluble à fin février qu'il ne l'était à fin septembre. La situation est plus qu'angoissante.

Les sorties ont suivi le même train : avec les 4 millions de février (3 millions 968.668 hectolitres), elles atteignent le total de 24 millions d'hectolitres, contre 27 millions à même date l'an dernier. C'est une moyenne de 4.800.000 hectolitres par mois pour les cinq premiers mois de l'exercice. Ces sorties doivent tomber brusquement à rien, avant la fin de cette campagne !

Quant aux stocks du commerce de gros, il est resté stationnaire, malgré que les sorties aient été les mêmes et que la consommation ait augmenté de 700.000 hectolitres. C'est un nouveau miracle à expliquer. Au taux de 12 millions 556.000 hectolitres (contre 12.478.000 à fin janvier), ils sont inférieurs de près de 900.000 hectolitres à ce qu'ils étaient à fin février 1926.

Pour les cours, les notes récentes publiées ici même ont enregistré une nouvelle hausse, portant à 240 et 250 francs l'hectolitre le prix des vins courants sur les places du Midi. On peut sans peine prévoir que ce prix sera bientôt dépassé.

Le commerce se verra bientôt contraint d'élever le prix à la consommation. Mais on est loin d'être d'accord, parait-il, et ceux des négociants qui sont « pourvus » n'envisagent pas la situation comme ceux qui sont menacés d'être secs. Les avis sont divergents. C'est ce qui arrive souvent en présence du danger.

(Revue de Viticulture) H. A.

BESTIAUX

Les animaux de boucherie ont vu leurs cours se relever assez sensiblement : on cote environ 4.25 (1) le kilo, poids vif, chez le producteur pour les bonnes qualités. Les disponibilités chez nos cultivateurs de l'Ouest sont bien inférieures à celles

(1) Jusqu'à 4.75 même actuellement.

de l'an dernier ; mais, par contre, la consommation de la viande dans les villes a beaucoup diminué : chômage, restriction des affaires, gêne générale contraignent bien des gens à réduire leurs dépenses d'alimentation.

Les bêtes d'élevage se vendent également mieux. On enregistre une centaine de francs d'augmentation par tête depuis un mois.

(Loire Atlantique) L. L.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur Soufre sublimé

Nous cotons encore, jusqu'à nouvel avis, les mêmes prix de 323, 305 et 173 fr. La demande est toujours assez forte. Les stocks sont peu élevés et l'importation ne fait pas d'offres abondantes. Il semblerait que la production s'est fortement ressentie de la crise charbonnière anglaise, dont les effets se font encore durement sentir.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le Corn Trade News du 22 mars :

BLE. — L'intérêt, en ce qui concerne la position du blé, se trouve à peu près également sollicité entre les grosses exportations des pays excédentaires et la capacité de consommation extraordinaire du Continent. Or, si l'on a des données exactes en ce qui concerne les expéditions, il est moins aisé d'apprécier les quantités absorbées par les pays importateurs ; il peut arriver, en effet, que des chargements arrivant à Rotterdam ou Hambourg soient répartis sur différents pays ou bien réexpédiés.

Si l'on se base sur les derniers renseignements disponibles, on peut évaluer le chiffre total des besoins dans le monde, pour la campagne entière, à 91.700.000 quarters (Europe 76.700.000) contre la campagne précédente 82.800.000 (Europe 65.800.000) et il y a deux ans 95.900.000 (Europe 81.550.000). Ce chiffre n'est pas anormalement élevé ; mais étant donné les grosses quantités qui arrivent en ce moment aux ports continentaux, on peut penser qu'il y a lieu de relever l'estimation. Si d'ailleurs les pays exportateurs ont l'intention de forcer leurs envois et d'abaisser leurs cotations à un niveau qui tente les acheteurs, la consommation augmentera et il y aura tendance générale à la constitution de réserves. Mais même si l'on suppose que les importations de la campagne atteindront le gros total de 1924-25 (ce qui est peu probable puisqu'alors la Russie avait pris environ 2 millions de quarters, alors qu'en ce moment ce pays figure comme actif vendeur), l'ensemble des besoins n'en demeurerait pas moins bien au-dessous du total des disponibilités exportables ; car en calculant au plus large on n'imagine pas que les achats puissent dépasser 95 millions de quarters, alors que les estimations révisées des approvisionnements indiquent 113 millions de quarters, dont une bonne partie sera certainement reportée sur la prochaine campagne.

Les expéditions de la semaine passée ont mis en relief l'abondance des disponibilités mondiales, et bien qu'il se confirme que la demande est très étendue et active, les vendeurs n'ont cependant pu maintenir leurs cours. Constatation qui ne peut étonner, étant donné le poids des approvisionnements, on doit plutôt penser que les détenteurs s'en tirent à bon compte avec ce récul modéré.

Les notes attribuées aux récoltes précoces de l'Amérique accusent une haute condition : 92,5 dans le Kansas, 95 l'Oklahoma. D'autre part, les quantités de marchandise mises au marché récemment marquent une augmentation — un correspondant parle même d'une vague d'apports — ce qui laisse supposer que les fermiers retenant leur grain dans l'espoir de voir accepter le bill Mac Nary-Haugen. L'époque n'est plus éloignée d'ailleurs où les nouvelles récoltes vont jouer un rôle plus important dans la fixation des cours.

LES RECOLTES

CÉRÉALES

Après une période de chutes successives, les blés ont remonté cette semaine au marché réglementé de Paris, et il en est résulté une amélioration légère des prix en culture, que l'on peut estimer de 2 fr. à 2.50 par cent kilos. Dans notre département, la grosse minoterie est restée, pendant tout le mois de mars, à peu près hors du marché. La limite de 150 fr. donnée par elle à ses courtiers ne paraît pas avoir décidé les détenteurs à réaliser leurs récoltes encore dans les greniers. Cependant nous avons pu constater chez plusieurs une certaine lassitude d'attendre toujours vainement des prix meilleurs, un regret assez vif de n'avoir pas vendu soit à la récolte, soit dans les mois qui ont suivi.

Il est bien difficile de prévoir l'avenir des 4 mois qui restent à passer avant la prochaine récolte, et il en est encore, cette fois, comme dans toutes les circonstances identiques, où n'ayant pas voulu prendre un parti pourtant sage, au début, on ne sait que faire dans la suite.

Les blés étrangers ne manquent sûrement pas d'ici le mois d'avril. Quant à la question financière, c'est-à-dire aux prix de la livre et du dollar, elle est tout à fait en dehors de notre compétence et nous ne pouvons en parler. Elle est pourtant un gros atout dans le jeu du marché mondial des céréales.

Du Bulletin des Halles du mercredi 30 mars :

On peut dire sans exagération que, dans la région parisienne, nous avons assisté, cette semaine, à une revue des phénomènes météorologiques. La gelée blanche, la pluie légère ou battante, la neige, la grêle, des coups de vent et des coups de tonnerre, et aussi une insolation assez intense à certaines heures.

Malgré ces événements célestes, qui ne sauraient nous surprendre, les gros travaux agricoles n'ont pas été longuement interrompus ; et c'est maintenant, la croissance de jours s'accroissant, que l'on va en quelque sorte les précipiter, faire les bouchées doubles, ne pas compter les heures, surtout quand le temps est réellement propice aux ensemencements et plantations de toute sorte. L'apparence est satisfaisante. Les végétations ont progressé à vue d'œil, en dépit des variations atmosphériques. Et déjà dans la Beauce et la Brie, en Normandie, en Touraine, dans le Poitou et l'Anjou, etc., on envisage de belles récoltes. Il est tout de même un peu tôt pour émettre des pronostics.

A l'heure actuelle, les ensemencements de blé de printemps doivent être terminés. Au reste, les poursuivre en avril serait, croyons-nous, aventureux ; il faut laisser aux expérimentateurs officiels, le soin des inutilités semis. Mieux vaut terminer et même accroître encore des emblavures d'avoines et se consacrer aux orges dont on a fait pendant tout l'hiver une assez juste consommation.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Assistance ordinaire. La reprise des gros travaux agricoles est partout constatée ; aussi, nombre d'habités de notre marché hebdomadaire sont-ils absents aujourd'hui. Les offres sont légères, et les affaires calmes, quoique assez faciles.

En blés, la tendance est soutenue, une légère reprise s'étant produite. Les seigles, les avoines, les orges et escourgeons se maintiennent à peu près à leurs précédentes limites. La marchandise s'épuise. Déjà, il ne reste plus dans d'assez grosses fermes que les quantités réservées aux besoins de l'exploitation.

BLES. — On ne constate pas de changement appréciable dans la situation commerciale du blé ; jusqu'ici, les offres ont été régulières, mais modérées, sur tous les marchés des régions excédentaires, notamment en Beauce, en Brie, dans les cinq départements du Nord. Mais il nous semble qu'elles se ralentissent, et c'est le sentiment de plusieurs de nos honorables correspondants, comme des négociants, courtiers, et meuniers, que nous avons interviewés. Les agriculteurs ne sont donc pas vraiment pressés de vendre leurs derniers lots, comme on l'a affirmé dans divers milieux.

Le mouvement des importations est peu sensible ; peut-être s'accroîtra-t-il à bref délai, en raison même de la diminution de l'offre de la marchandise indigène provoquée par les travaux agricoles. Les menaces de relèvement de droit de douane ne pourraient, au reste, que la stimuler, surtout s'il survenait une nouvelle rétrogradation des cours sur les gros marchés de l'Amérique.

Les prix que l'on pratique aujourd'hui au marché libre hebdomadaire, pour le blé immédiatement disponible, départ, en toiles de location ou à fournir franco par l'acheteur, s'établissent dans les limites qui suivent, représentant une majoration moyenne de 2 fr. sur les cours de mercredi dernier :

Blés de Beauce, région de Chartres principalement 156 à 158.
Orléanais et Gâtinais 156 à 158.
Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher 157 à 159.
Poitou, Vienne 158 à 160.
Anjou, Vendée, Loire-Inférieure 156 à 157.
Bretagne 159 à 161.
Aube, Seine-et-Marne 157 à 158.
Marne 155 à 156.
Yonne, Côte-d'Or 158 à 159.

Oise, Aisne, suivant poids spécifique 150 à 157, Somme 155 à 156.
Eure 156 à 157.
Normandie, Orne, Manche 155 à 156.
Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme 160 à 162.
Cher 161 à 162.
Indre 157 à 158.
Sarthe et Mayenne 157 à 158.
Nord et Pas-de-Calais 154 à 155.

AVOINES. — Même situation que la semaine dernière, c'est-à-dire affaires très calmes, faute d'offres bien suivies. Malgré cette pénurie, et comme si les prix de l'avoine subissaient l'influence de la reprise enregistrée sur les blés, une légère plus-value est constatée ; il est vrai que la demande est un peu plus active, surtout en région parisienne. La marchandise s'est rarifiée sur bien des points ; d'une façon générale les lots présentés et échantillonnés ne sont pas d'une qualité absolument irréprochable et l'on peut dire que la belle marchandise de n'importe quelle provenance, n'existe plus qu'à titre d'exception.

Avoine grises d'hiver, du Poitou 120 à 121 ; du Berry, des Charentes ou autres provenances 117 à 118.
Grises de Bretagne 121 à 123.
Noires de Bretagne 120 à 121.
Bigarrées de Bretagne 116 à 117.

ORGES, ESCOURGEONS, MALT. — Prix stationnaires, mais tendance soutenue, les offres étant plutôt au-dessous de la demande.

En orges de mouture, bonne demande. Les prix, pour les belles qualités, sont analogues à ceux que l'on pratique pour les grains destinés à la malterie. Ils varient de 124 à 126 suivant qualité et provenance.

SARRASIN. — Tendance toujours très ferme, par les raisons que nous avons maintes fois expliquées et que l'on peut résumer en deux mots : offres inférieures aux demandes. A la vérité, on ne traite que de très petits lots pour la graniterie de la région parisienne, la cherté même de l'article en restreignant la consommation. On a pratiqué les prix suivants en marchandise disponible, départ :

Sarrasin de Bretagne 162 à 163 ; de Normandie 164 à 165.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 1^{er} avril 1927.

PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1926 153 à 158
Seigle	436 à 438
Avoine	125 à 128
Orge mouture	124 à 126
Orge brasserie	124 à 126
Sarrasin	16 à 168
Son	80 à 100
Fèves	80 à 100
Farine

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	280 à 300
Paille	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville	300 à 320
Paille	150 à 160

VINS

Le Midi est toujours très ferme et tient bon les prix qu'il a pu établir en hausse sensible depuis quelques semaines. Aussi les quelques petites affaires de vins de pays qui se traitent sur notre place, se ressentent-elles de cette situation générale.

Les statistiques, comme nous l'avons dit plus haut en reproduisant une note de la Revue de Viticulture, semblent indiquer que les stocks seront épuisés bien avant la récolte prochaine.

Disent-elles bien la vérité ? et ne pourrions-nous pas voir la vérité de l'adage : « chère marchandise foisonne ».

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	950 à 1050
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	850 à 900
Muscadet 2 ^e ch.,	80 à 850
Gros-plant 1 ^{er} ch.,	550 à 600
Gros-plant 2 ^e ch.,	450 à 500

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 21 mars.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est beau, bien trop beau pour le commerce de la boucherie. Le débit de la viande est extrêmement mauvais.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.626 ; vaches 1.380 ; taureaux 506 ; soit un total de 4.512 contre 4.941 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 929 gros bovins contre 515.

La vente a été très lente, mais les détenteurs ont pu à peu près maintenir les cours. Cependant il y a eu un peu de faiblesse dans le mauvais entre-deux et le placement des taureaux a été si mauvais qu'il a fallu baisser de deux sous environ.

VEAUX. — Amenés 1.877 contre 2.355 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 297 contre 204.

Malgré le total modéré parvenu les

affaires ont trainé en longueur. On a cependant pu maintenir les prix, non sans discussions, et quelques lots ordinaires ont pu néanmoins se placer avec une toute petite plus-value, ce qui s'explique par l'énormité de la baisse précédente, qui a permis d'améliorer un peu le bas de l'échelle.

MOUTONS. — Amenés 15.146 contre 14.700 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 929 contre 985.

Vente mauvaise par suite de la situation déplorable aux abattoirs. On a reculé de 5 à 10 francs par tête. Vente très mauvaise en brebis. Seuls les beaux petits moutons au détail ont gardé leur cours.

PORCS. — Amenés 1.970 contre 2.226 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 920 contre 680.

Vente mauvaise malgré le petit total. Un peu de faiblesse en entre-deux. Il y a surabondance de porcs hollandais. Le commerce des pores et de la charcuterie de la région parisienne estime qu'il y aurait avantage à recevoir des pores étrangers vivants.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras, 8.40 à 8.50 le kilo vif ; bœufs maigres de pays, 7.70 à 8.40 ; maigres ordinaires et petite marchandise, 7 à 7.50 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7.80 à 8.30 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre manquent.

COCHES. — Vente très mauvaise, le cote s'établit entre 5 et 5.80 ; laitons jusqu'à 6.40. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 25 contre 18 il y a huit jours. Vente calme, entre 180 et 300 francs la pièce, suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 21 mars.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2.626	230	
VACHES	1.380	120	
TAUREAUX	506	90	

* Totaux

Vente très calme.

VEAUX

Vente difficile.

MOUTONS

Vente mauvaise.

PORCS

Vente mauvaise.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 70	8 40	6 60	10 40
Vaches	9 70	7 80	6 20	10 60
Taureaux	7 60	7 30	6 30	8 30
Veaux	13 30	10 70	8 14	14 60
Moutons	15 80	13 50	10 70	17 30
Porcs	11 72	10 86	8 28	12 30

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 82	4 70	3 30	6 45
Vaches	5 82	4 36	3 10	6 70
Taureaux	4 56	3 91	3 15	4 96
Veaux	7 98	6 20	4 40	8 76
Moutons	7 90	6 34	4 71	8 84
Porcs	8 20	7 60	5 80	8 40

Paris-La Villette, lundi 28 mars.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps est devenu plus lourd et le débit aux abattoirs est bien calme, quoique nullement mauvais, car la cheville achetant moins d'animaux s'en débarrasse un peu plus aisément.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.022 ; vaches 1.080 ; taureaux 365 ; soit un total 3.467 contre 4.512 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 396 gros bovins contre 929.

La vente a été bonne devant le petit total des arrivages, le chiffre insignifiant des réserves sur pied. Les cours ont facilement progressé de deux à trois sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.124 contre 1.877 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 160 contre 297.

Les affaires ont été assez faciles, mais sans aucun emballage et les cours se sont, dans l'ensemble, fermement tenus. Il y aurait un peu de hausse dans l'entre-deux.

MOUTONS. — Amenés 11.208 contre 15.146 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 280 contre 929.

La vente a été bonne. Hausse de 10 fr. par tête. Cependant, la qualité générale était bien moyenne.

PORCS. — Amenés 2.060 contre 1.970 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 510 contre 920.

La vente a été bonne. Hausse de 10 à 20 fr. aux 100 kilos vifs. Il est question de faire venir dorénavant des pores hollandais vivants.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extra 8.30 à 8.40 le kilo vif ; bœufs maigres de pays 7.90 à 8.40 ; pores du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre manquent.

COCHES. — Vente calme ; la cote s'établit entre 5 et 6 ; laitons jusqu'à 6.60. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 23 contre 25, il y a huit jours. Vente calme, entre 180 et 280 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 28 mars.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2.022	230	
VACHES	1.080	120	
TAUREAUX	365	90	

Totaux

Vente bonne.

VEAUX

Vente assez facile.

MOUTONS

Vente bonne.

PORCS

Vente facile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	10 20	8 90	7 10	10 70
Vaches	10 20	8 30	6 70	10 90
Taureaux	8 30	7 30	6 90	8 50
Veaux	13 50	10 80	8 14	14 70
Moutons	17 30	14 20	11 20	18 30
Porcs	11 50	10 86	8 28	11 86

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	6 12	4 98	3 55	6 63
Vaches	6 12	4 65	3 35	6 98
Taureaux	4 80	4 09	3 45	5 27
Veaux	8 10	6 26	4 46	8 82
Moutons	8 50	6 67	4 93	9 36
Porcs	8 10	7 60	5 80	8 30

Marché Talensac

Nantes, le 1^{er} avril 1927.

Amenés		Vendus		PRIX	
		Pl. bas	P. haut		
Bœufs	2.626	230			
Vaches	1.380	120			
Veaux	506	90			
Moutons					
Porcs					

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS D'AVRIL

Lundi 4 : Escoublac, Nozay, Pontchâteau, Saint-Colombin, Thouaré. — Mardi 5 : Avesac, Le Bignon, Blain, Chapelle-Saint-Sauveur, Montoir, Le Pellerin, Riaillé, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Lyphard. — Mercredi 6 : Châteaubriant, Machecoul, Les Touches. — Jeudi 7 : Ancenis, Château-Thébaud, La Chevrolière, Remouillé, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 8 : Assérac (Pont-d'Armes), Frossay, Oudon. — Samedi 9 : Bouaye, Joug, Saifré.

Lundi 11 : Fresnay, Veranda, Saint-Mars-du-Désert, Thouvois, Vertou. — Mardi 12 : Boussay, Derval, Loroux-Bottereau. — Mercredi 13 : Carquefou. — Jeudi 14 : Aigrefeuille, Guenrouët, Le Landreau, St-Léger, Vigneux. — Vendredi 15 : Clisson, Grand-Auverné, Nort, La Regrippière, Sévrec, Saint-Herblon, Saint-Nazaire (Immaculée), Sainte-Pazanne. — Samedi 16 : Quilly, Narades.

Lundi 18 : Barbechat, Blain (l'Eraudais), La Chapelle-des-Marais, Herbignac, Juingé, Missillac, Les Moutiers, Mouzeil, Notre-Dame-des-Landes, Pontchâteau, Souvache, Saint-Herblain, Vieilleveigne. — Mardi 19 : Guenrouët (Notre-Dame-de-Grâce), Moissin, Saint-Julien-de-Vouvantes. — Mercredi 20 : Bougenais, Cordemais, Montbert (Geneston), Montoir, Saint-Malo-de-Guersac, Savenay, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 21 : Ancenis, Blain, Héric, Paulx, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 22 : Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Samedi 23 : Besné, Bonneuvre, Nort, Saint-André-des-Eaux.

Lundi 25 : Legé, Nantes, Prinquiau. — Mardi 26 : Bougenais, Bourgneuf (Saint-Cyr), Fégrécac, Guérande, Pont-Saint-Martin, Saint-Gildas, Vallet. — Jeudi 28 : Plessé, Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Samedi 30 : Drefféac, Riaillé, Saint-Nazaire.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

21. — Elevage race Bretonne pie-noire, taureaux 18 mois et 1 an, jeunes génisses au sevrage. Tous sujets inscrits au Herd-Book. Elevage du Grand-Resto, à Pontivy (Morbihan).

37. — A vendre, plant de vigne Seibel 4.986, authenticité garantie.

38. — A vendre : 1^{er} Ecraméuse Tubular, 150 litres ; 2^e une écraméuse La Gauloise, 130 litres ; 3^e 1 âne avec harnais, voiture et charrette sur ressorts ; 4^e une charrette à vigne ; 5^e une houe ; 6^e une herse à losange.

39. — A vendre, torpédo Ford 1922, démarrage et éclairage électrique, complètement équipé. Bon état de marche. Prix à débattre.

40. — A vendre d'occasion, 1 automobile Talbot, torpédo, éclairage et démarrage électrique. Bon état. Peut être transformée en camionnette.

41. — A vendre, une charrette anglaise, genre Garden, très bon état.

42. — A vendre pour cessation de culture : 1^{er} 1 lieuse 1 m. 80 ; 2^e 1 tracteur Austin et sa charrue, 3 socs. Etat neuf.

43. — A vendre : 1^{er} Une forte charrette sans ressorts avec accessoires ; 5 barriques. Bon état ; 2^e 1 carriole anglaise usagée.

44. — A vendre, 1 bascule 8 tonnes, tablier 3 m. 60 x 2 m. Bon état. Prix modéré.

45. — A vendre, très bon cheval postier breton, 6 ans, 1 m. 54, gris pommelé, apte à tous travaux.

46. — A vendre, superbes Chinchillas Dybowski, race très pure, 4 mois, 35 fr. ; 3 mois, 30 fr.

47. — A vendre, voiture genre tonneau, avec ses harnais. Le tout état neuf.

48. — A vendre, 2 couveuses artificielles système Voilletter à thermosiphon, 80 et 220 œufs. Bon état.

49. — A vendre, Zèbre monocylindrique 5 C. V. 1914, moteur entièrement revu, cylindre neuf, piston aluminium, carrosserie 2 places, peinture neuve, grand coffre porte bagages, pneus 710 x 90, excellent état, marche parfaite. Prix intéressant.

DEMANDES

20. — On demande une moissonneuse lieuse Massey-Harris pour bœufs, nouveau modèle et en très bon état.

21. — On demande pour maison bourgeoise à la campagne, un ménage, le mari toutes mains, la femme cuisine et basse-cour. Références exigées.

22. — On demande un célibataire pour la culture de la vigne.

23. — On demande ménage jardinier 4 branches et vigneron.

24. — On achèterait propriété, environ trente hectares terres labourables et prairies, avec maison de maître et bâtiments d'exploitation, région de Savenay.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN

Grosse chaux en belles pierres blanches 120 »
Chaux menue ou cendre de chaux 65 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum. Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k.

Poids de Phectolitre de grosse chaux : 92 à 95 k. Pureté 90 o/o.

Chaux blutée pour amendements 135 »
Fleur de chaux blutée..... 145 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum.
Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

Chaux éteinte pour l'Agriculture

COMPOSITION APPROXIMATIVE

Chaux : 45 %
Oxydes de fer et d'alumine, matières organiques : 10 %
Humidité : 4

Observations Générales

Expéditions en Groupements

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.

2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.

3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

Ensachages

4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts, à l'exception des nitrates de soude qui sont livrés en sacs de 75 kilos bruts, des nitrates de chaux livrés en fûts de 100 kilos nets et de la cyanamide SPA livrée en fûts de 75 kilos nets.

Interdiction de Cession

5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix coûtant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées. (Art. 29 des Statuts).

Libellé des Commandes

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement les nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

Echantillonnages

7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contradictoirement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMEDIATEMENT au bureau du Syndicat, 2, rue Scribe.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

IVRAISON ET RÉCEPTION DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétaire général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état : s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétaire général, à Nantes, le jour même.

Ne jamais oublier que les règlements des Compagnies de chemins de fer sont formels et font loi en l'espèce. A savoir : que les destinataires seuls sont fondés à faire toutes réclamations ayant pour motifs des manquants, avaries, etc., ou des erreurs dans les prix de transport réclamés par les gares.

Nous sommes néanmoins à la disposition de nos syndiqués pour les aider dans leurs réclamations, mais quand ils se seront mis tout d'abord en règle avec leurs gares, c'est-à-dire qu'ils auront fait les réserves nécessaires.

PRIX DES ENGRAIS

VALABLES DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 1927 (Sauf variations)

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 500 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture, soit 2 fr. 35.

SERIE A. — 1^o Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.

(Par 10.000 kilos)

DESIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	EQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX DES 100 KILOS PAR 10.000 KILOS	MOUTURE MINIMA	EXPEDITION
PHOSPHATES AGRICOLES NATURELS	Somme	18 %	40 %	23 50	Franco gares destinataires
	Yonne	20 %	45 %	24 75	
	Yonne	18 %	40 %	23 50	
	Yonne	20 %	45 %	24 75	
Scories de déphosphoration.....	Suivant dosage.		» » »	» » »	Prix gares départ parité Thionville
Sylvinite pauvre, en vrac.....	sacs facturés en plus 4.75	12 % potasse		10 95	Prix départ gares Alsace en vrac
		18 % —		17 50	

SERIE B. — 2^o Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux.

DESIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		ACIDE PHOSPHOR. dans le citrate d'ammon. alca. et à froid	EQUIVALENT en phosphate de chaux	PRIX PAR WAGON complet au nom d'un seul preneur en pour toute livraison en magasin	PRIX PAR WAGON de 4 à 10 tonnes facturés au nom de plusieurs preneurs	PRIX PAR EXPEDITION de moins de 5 tonnes
		NITRIQUE	AMMONIACAL					
ENGRAIS COMPOSES								
1 A	»	»	2 1/2 %	10 %	»	51 75	53 »	53 75
1 N	»	»	2 1/2 %	10 %	»	62 75	64 »	64 75
1 A bis	»	»	2 %	10 %	»	47 25	48 50	49 25
1 N bis	»	»	2 %	10 %	»	56 »	57 25	58 »
2	»	»	4 %	11 %	»	75 50	76 75	77 50
4	»	»	4 %	11 %	»	75 50	76 75	77 50
4 A	»	»	4 %	10 %	»	65 50	66 75	67 50
5 A	»	»	3 %	10 %	»	73 75	75 »	75 75
5 N	»	»	3 %	10 %	»	87 »	88 25	89 »
6	»	»	3 %	12 %	»	49 50	50 75	51 50
7	»	»	3 %	9 %	»	63 75	65 »	65 75
8	»	»	2 %	12 %	»	67 50	68 75	69 50
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.).....	»	»	2 %	10 %	»	74 25	75 50	76 25
PHOSPHATES								
PHOSPHATES NATURELS AGRICOLES	de la Somme.....	»	»	18 %	»	26 00	27 25	28 »
	de l'Yonne.....	»	»	20 %	»	27 25	28 50	29 25
	d'Algérie-Tunisie réduits.....	»	»	18 %	»	20 75	21 75	22 25
	d'Algérie-Tunisie purs.....	»	»	20 %	»	21 25	22 25	22 75
	Phosphates agricoles purs.....	»	»	29 1/2 %	»	25 »	26 »	26 50
SCORIES (1)								
Scories de déphosphoration Thomas Gilchrist (75% minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100.	»	»	14 %	»	31 %	29 60	31 60	32 10
	»	»	15 %	»	33 %	31 10	33 10	33 60
	»	»	16 %	»	35 %	32 60	34 60	35 10
	»	»	17 %	»	37 %	34 10	36 10	36 60
	»	»	18 %	»	40 %	35 60	37 60	38 10
SUPERPHOSPHATES								
Superphosphates minéraux (acide phosphorique soluble dans l'eau et de citrate d'ammoniacal alcalin et à froid).....	»	»	14 %	»	30 25	31 25	31 75	32 25
	»	»	15 %	»	31 75	32 75	33 25	33 75
	»	»	16 %	»	33 50	34 50	35 »	35 50
	»	»	18 %	»	37 50	38 50	39 »	39 50
ENGRAIS AZOTES								
NITRATE DE SOUDE (quantité limitées)								
Broyé, sacs réglés à 75 kil.....	»	»	15 %	»	»	180 »	181 25	182 »
Non broyé, sacs réglés à 75 kil.....	»	»	15 %	»	»	178 »	179 25	180 »
Non broyé, sacs d'origine à tout poids.....	»	»	15 %	»	»	177 »	178 25	179 »
Sulfate d'ammoniacal.....	»	»	20 %	»	»	au cours	au cours	au cours
Cyanamide SPA, en fûts de 75 kilos nets	»	»	20 %	»	»	d°	d°	d°
Cyanamide Ensac, en sacs de 100 kilos.	»	»	15 %	»	»	d°	d°	d°
Nitrate de chaux, en fûts de 100 kilos nets.	»	»	13 %	»	»	d°	d°	d°
ENGRAIS D'OS et de CUIR								
Poudre d'os verts réduits.....	»	»	3 %	18 %	»	86 »	87 25	88 »
Poudre d'os déglutinés.....	»	»	1 %	28 %	»	77 »	78 25	79 »
Superphosphates d'os verts.....	»	»	2 %	12 %	»	72 »	73 25	74 »
Superphosphates d'os déglutinés.....	»	»	0 50 %	16 %	»	56 25	57 50	58 25
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intersator (acide phosphorique 1/2 soluble, 1/2 insoluble).....	»	»	2 %	10 %	»	59 25	60 50	61 25
ENGRAIS POTASSIQUES								
Sylvinite pauvre.....	»	»	12 %	»	»	29 25	30 50	31 25
Sylvinite riche.....	»	»	18 %	»	»	36 »	37 25	38 »
Chlorure de potassium.....	»	»	49 %	»	»	98 »	99 25	100 »
Sulfate de potasse.....	»	»	46 %	»	»	130 »	131 25	132 »
DIVERS								
Sulfate de fer pulvérisé 95 %.....	»	»	»	»	»	45 75	47 00	47 75
Acide sulfurique.....	»	»	52°	»	»	39 75	»	41 75
	»	»	60°	»	»	43 75	»	45 75

DOSAGES GARANTIS A L'ANALYSE SCIENTIFIQUE

PRIX

pour les

Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers.

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Ponancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré, Le Fûlet, Montrevault, Beaupréau, Torfou.

VENDÉE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Etrennes-Mortagne.

Pour toutes les autres Gares

Départements limitrophes

et par expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan..... 0.60 c. en plus

Maine-et-Loire et Vendée..... 0.75 c. en plus

OBSERVATIONS SPECIALES

Petits Réseaux et Bateaux

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre supposent une majoration spéciale de 1 fr. 50 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

Dépôt.

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

Scories

(1) Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au nom d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

POUR LES PRIX DES SCORIES, VOIR NOTE PAGE 3

Superphosphates et Phosphates de chaux purs

Prix spéciaux, sans aucune remise, pour les superphosphates et les phosphates agricoles purs, par wagon complet ou groupés entre eux au nom d'un seul preneur ET FRANCO.

NOUS CONSULTER SPECIALEMENT POUR CES PRIX

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subissent un intérêt de 0 fr. 75 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs engrais soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, dans le premier cas, ou à leur bureau de poste au crédit du compte du fournisseur (compte de chèques postaux n° 85, à Nantes), dans le deuxième cas.

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

Évitez le grillage

Un moteur grille s'il est mal isolé. Conséquence: incendie possible; en tout cas la machine s'arrête et les betteraves du bétail ne sont pas coupées, le beurre inachevé, etc. Ce n'est pas tout; ce moteur il faudra le faire rebobiner, d'où immobilisation du coupe-racines, de la baratte, etc., perte de temps et d'argent, etc... Évitez donc le grillage en choisissant un moteur parfaitement isolé. Celui des A. O. est imprimé deux fois sous pression après un séchage préalable à chaud dans le vide. De plus, comme il est largement calculé, il suffit de le prendre de la puissance correspondant strictement au travail nécessaire.

Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Electricité S^a A^m Cⁱ 90 Millions



CONCOURS

100.000 FRANCS DE PRIX



Voici cinq rébus représentant cinq villes de France. Toutes ces villes commencent par le mot PONT. Nommez ces villes.
Découpez ce BON et adressez-le, aujourd'hui même, avec votre réponse au CONCOURS "Service Q", 51, rue du Rocher à PARIS
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse

205

Viticulteurs

N'oubliez pas que contre **MILDIOU** et **OÏDIUM**
les traitements alternés de
Bouillie Schlœsing et Soufres Noirs Schlœsing
— SONT SOUVERAINS —
Souvenez-vous que contre **COCHYLIS**, **EUDEMIS** et **MILDIOU**
les traitements alternés de
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre Schlœsing
— SE SONT CLASSES AU 1^{er} RANG —

NOTICE FRANCO SUR DEMANDE
Usines SCHLœSING Fr. & C^o, 175, Rue Paradis, MARSEILLE
Agence et Dépôt à BORDEAUX, 59^{bis}, Cours Victor-Hugo

PÉPINIÈRES AMÉRICAINES

DE L'OUEST
Etablissements Viticoles
Eugène GIRAULT
Pépiniériste Viticulteur
JAUNAY-CLAN (Vienne) Tél. 5 et 75

Expos. Nationales Tours, Paris
1^{er} Prix - Médailles d'Or
II. Concours - Membre du Jury

60 Hectares
Vignobles et Pépinières
Plants greffés des meilleures
variétés - Reproducteurs directs
recommandés
Vastes Champs de Pieds nœuds
Champs d'Expériences
Authenticité Sélection garantie

CATALOGUE SUR DEMANDE
Agents sérieux acceptés

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER. Succor



1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES

Constructeur

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Bénitier - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anno - NANTES

Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers,
Tentures, Tapis, etc...

LIVRAISON A DOMICILE

BASCULES SPÉCIALES POUR CULTURE

à grands tabliers (modèles déposés). Construction supérieure renforcée
DÉCIMALE PORTATIVE
Tablier bas (0,105 au-dessus du sol)
Bâti chêne. Tablier tôle. Dossier bois. Crochet de sûreté
Portée unique : 400 kilos. Dimension du tablier : long. 0^m75, larg. 0^m60

MÊME MODÈLE ET DIMENSION A ROMAINE PORTATIVE

CHAZELET-SAUVAGE, Constructeur
TOURS - 69, Rue de la République, 69 - TOURS

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien → TELEPHONE 9.08

DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perthuis
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

Etablissements H. BARBOT

à TROYES (Aube)

Brabants
112 à 162 kilos

PRIX
à partir de
460 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
— GARANTIES LES MEILLEURES —

Hernies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfectionnés se trouvent à CENTRAL HYGIÈNE,
1, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale).
Conseils gratuits par spécialiste.

Obligations BIRET 6%

Les Porteurs de ces Titres ont intérêt
à s'adresser à la

BANQUE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
22, Rue du Calvaire
NANTES

Pour une Communication
les intéressant

DENTISTE

110 - rue de Coulmiers
et **CLINIQUE DENTAIRE**
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES

RÉDUCTION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles

SPECIALITÉ DE DENTIERS

A affermer en Anjou
A PRIX D'ARGENT OU A MOITIÉ FRUITS
VIGNOBLE RÉPUTÉ
comprenant : bâtiments d'habitation et
d'exploitation, chais, caves dans le tuf,
pressoirs, matériel.
Contenance : en vigne blanche et rouge,
environ 20 hect.; en labour : 4 hect.
Pour tous renseignements, s'adresser à
M. D. FRANÇOIS, licencié en droit,
expert-foncier, à ANGERS, 68, boulevard
du Roi-René.

HUILES - SAVONS - CAFÉS

Vente directe - Grande Economie

Alexandre MARTIN
Domaine des Grés
près SALON (B.-du-R.)

La vente directe aux consommateurs
nous permet de livrer les meilleures qualités
à prix réduits et d'exécuter rapidement
les commandes.

Parif spécial p^r les Membres du Syndicat

LOCOMOBILES PRESSES BATTEUSES

ALBARET

RANTIGNY (Oise)

Agriculteurs !

Vous êtes invités à venir visiter le

TRACTEUR UNIVERSEL

"FORDSON"

à la Foire Commerciale de Nantes qui aura lieu du 7 au 18 Avril
AU CHAMP-DE-MARS



Le tracteur marche à
l'huile lourde et au pétrole,
peut labourer 3 hectares en
10 heures, peut battre, rem-
orquer, etc...

DÉPENSE :
4 litres 1/2 à l'heure
Essai et démonstration chez le Client

Son Prix : de 18.250 Francs

H. MATILE 20, Rue Racine
22, Rue du Calvaire

PROPRIÉTAIRE DES
Grands Garages de Bretagne

VENTE A CRÉDIT - CONDITIONS DE PAIEMENT

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents



Crée et consacre les Champions
Tours de France
1926 1^{er} L. BUISSE
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELLISSIER

Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis..... 645 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTE : Le Lave-Linge rapide. 25 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine
60, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau Tél. 6.05 VENTE A CREDIT
SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

GAZOGÈNE léger

à Charbon de Bois ou à l'Anthracite
pour MOTEURS FIXES, MI-FIXES et TRACTEURS toutes marques
de 6 à 30 chevaux

30% d'économie sur l'essence
40% d'économie sur l'électricité

Meilleur marché que l'huile lourde

Grande facilité de mise en route, de manœuvre et d'entretien
MARCHE PARFAITE

AGENT EXCLUSIF pour Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure,
Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Inférieure

P. GALMICHE

32, Rue Voltaire - NANTES - Téléphone 35.91

RENSEIGNEMENTS ET DEVIS GRATUITEMENT SUR DEMANDE
DEMANDEZ LA BROCHURE H

Pour tout
ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE

Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE — DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN - DENTISTE
Avenue de la Martinière - Nantes
(près du Rond-Point de Vanne)

Consultations tous les Jours, Jeudis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

MOTEURS ÉLECTRIQUES
Neufs et Occasion - Réparations

A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43

INSTALLATION LUMIÈRE ET FORCE